

*Paysages de nos*  
**Villes et Villages Fleuris**

**PALMARÈS**

**2024**



**Villes et Villages Fleuris**

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

**Sarthe**  
Tourisme



**Sarthe**  
Le Département



72

Sarthe

**c|a.u.e**

# Démarche départementale "Paysages de nos Villes et Villages Fleuris"

La démarche départementale « Paysages de nos Villes et Villages Fleuris » accompagne les communes dans leurs actions d'amélioration de la qualité de vie à travers le fleurissement, le paysage et le végétal.

Cette démarche de valorisation du patrimoine paysager et du cadre de vie est la première étape pour accéder à la labellisation Villes et Villages Fleuris (de 1 à 4 fleurs) grâce à l'octroi de « fleurs ». Cette attribution dépend de la compétence soit des jurys régionaux (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> fleur) soit du jury national (4<sup>ème</sup> fleur).

Dans le cadre de l'animation de cette démarche, Sarthe Tourisme organise un palmarès à l'échelle départementale dans lequel les communes sont classées par catégorie (correspondant au nombre d'habitant) pour les communes non labellisées. Les écluses et les bâtiments végétalisés (campings, écoles, lavoirs, mairies) figurent également dans ce palmarès.

Sarthe Tourisme met en œuvre la démarche départementale en partenariat avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe). Les communes souhaitant participer à cette démarche retournent la fiche d'inscription à Sarthe Tourisme et la commission technique se déplace dans les communes inscrites. À l'issue des visites, un compte-rendu est rédigé par les membres de la commission technique présents, qui est ensuite remis aux communes lors de la remise des prix.

La commission technique, présidée par Véronique Rivron, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente du Département de la Sarthe, Présidente de Sarthe Tourisme, est composée d'élus, de membres de Sarthe Tourisme, de paysagistes-concepteurs du CAUE de la Sarthe, de membres du service Eau et Rivières Domaniales et de professionnels du paysage et de l'environnement.

Chaque année, une vingtaine de communes sont accompagnées dans la démarche « Paysages de nos Villes et Villages Fleuris ». Le jury régional visitera l'année prochaine les communes proposées à la première fleur par le jury départemental.

**INSCRITS** À LA DÉMARCHE  
DÉPARTEMENTALE EN **2024**

**27** communes

**22** bâtiments

**16** écluses

# Palmarès 2024 - classement départemental

## Villes et villages

### CATÉGORIE 1 Population inférieure à 500 habitants

**5 PÉTALES :** Fontenay-sur-Vègre, Saint-Georges-de-La-Couée.

**4 PÉTALES :** Saint-Georges-du-Rosay, Semur-en-Vallon.

**3 PÉTALES :** Ruillé-en-Champagne, Saint-Martin-des-Monts.

**2 PÉTALES :** Courcival.

**1 PÉTALE :** Prévelles, Viré-en-Champagne.

### CATÉGORIE 2 Population comprise entre 501 et 1 000 habitants

**5 PÉTALES :** Saint-Rémy-du-Val.

**4 PÉTALES :** Saint-Aubin-des-Coudrais.

**3 PÉTALES :** Flée, Sceaux-sur-Huisne, Villaines-sous-Lucé.

**2 PÉTALES :** Beillé, Chemiré-le-Gaudin, Fay.

### CATÉGORIE 3 Population comprise entre 1 001 et 2 500 habitants

**5 PÉTALES :** Brette-les-Pins, Voivres-lès-Le-Mans.

**4 PÉTALES :** Luché-Pringé, Pontvallain.

**3 PÉTALES :** Challes, Mansigné.

**2 PÉTALES :** Fillé-sur-Sarthe.

**1 PÉTALE :** Mézeray.

### CATÉGORIE 4 Population comprise entre 2 501 et 5 000 habitants

**1 PÉTALE :** Rözé-sur-Sarthe

### CATÉGORIE 5 Population comprise entre 5 001 et 10 000 habitants

**5 PÉTALES :** Parigné-l'Évêque

### MENTION

#### «FAIRE ENSEMBLE»

Beillé, Brette-les-Pins, Parigné-l'Évêque.

## Écluses végétalisées

### 1<sup>er</sup> PRIX

Écluse n°3, Chaoué ; Écluse n°5, Roëzé-sur-Sarthe ; Écluse n°7, Fercé-sur-Sarthe ; Écluse n°14, Solesmes.

### FÉLICITATIONS

Écluse n°8, Noyen-sur-Sarthe ; Écluse n°10, Ignières ; Écluse n°12, Courtigné ; Écluse n°13, Juingné-sur-Sarthe.

### ENCOURAGEMENTS

Écluse n°1, Les Planches ; Écluse

n°2, La Raterie ; Écluse n°4, Spay ; Écluse n°6, La Suze-sur-Sarthe ; Écluse n°9, Malicorne-sur-Sarthe ; Écluse n°11, Parcé-sur-Sarthe ; Écluse n°15, Sablé-sur-Sarthe ; Écluse n°16, Beffes.

## Bâtiments

### BÂTIMENTS À VOCATION TOURISTIQUE

#### FÉLICITATIONS

Gîte communal - Lhomme.

#### ENCOURAGEMENTS

Gîte Rimer - Auvers-le-Hamon ; Le Charnace - Auvers-le-Hamon.

### CAMPINGS VÉGÉTALISÉS

#### 1<sup>er</sup> PRIX DU JURY

Camping de la Route d'Or, La Flèche

#### FÉLICITATIONS

Camping municipal Au Bord du Loir, Le Lude ; Camping mu-

nicipal de l'Hippodrome, Sablé-sur-Sarthe.

### ÉCOLES VÉGÉTALISÉES

#### 1<sup>er</sup> PRIX

Champagné.

#### FÉLICITATIONS

Auvers-le-Hamon, Jupilles, Lombron.

#### ENCOURAGEMENTS

Le Lude.

### LAVOIRS VÉGÉTALISÉS

#### 1<sup>er</sup> PRIX

Jupilles, Lombron.

#### FÉLICITATIONS

Auvers-le-Hamon.

#### ENCOURAGEMENTS

Cogners, Dissé-sous-le-Lude.

### MAIRIES VÉGÉTALISÉES

#### 1<sup>er</sup> PRIX

Savigné-l'Évêque.

#### FÉLICITATIONS

Jupilles.

#### ENCOURAGEMENTS

Auvers-le-Hamon, Cogners, Dissé-sous-le-Lude, Lombron.

# Palmarès 2024

## Villes et Villages Fleuris



-  communes 1 pétale
-  communes 2 pétales
-  communes 3 pétales
-  communes 4 pétales
-  communes 5 pétales